

Le BO'

Bulletin de l'ONCF

OCT., NOV., DÉC. 2025 ► N°339



ORPHELINAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER DE FRANCE

Édito

Chères et Chers adhérents,
Chères et Chers pupilles,

Consternant, voilà comment nous pourrions qualifier le « spectacle politique » qui s'offre à nous depuis plusieurs mois, depuis que le Président de la République a décidé de dissoudre l'assemblée nationale.

Le sentiment grandissant pour beaucoup de Français, d'une classe politique qui n'est pas à l'écoute de leurs problèmes du quotidien, de la vraie vie comme certains aiment le dire, est bien réel.

L'une des questions clés dans l'analyse de l'état d'esprit des Français concerne leur relation avec les institutions, qu'elles soient politiques, économiques ou sociales. Depuis plusieurs années, on assiste à une érosion de la confiance dans les partis politiques, la justice, et même dans les médias. La montée du populisme, tant à droite qu'à gauche, témoigne de ce désaveu général vis-à-vis de la caste dirigeante. Les citoyens semblent de plus en plus sceptiques face à la capacité de l'État à répondre à leurs besoins et à résoudre les problèmes de société.

L'instabilité politique, avec des réformes souvent perçues à juste titre, comme imposées sans réelle concertation (par exemple, la réforme des retraites), a alimenté ce climat de défiance. L'absence de consensus national sur de nombreuses réformes majeures, comme celle du système de santé ou de l'éducation, témoigne d'une fracture profonde entre les gouvernements successifs et la population.

Concernant l'ONCF nous nous attachons toujours à maintenir et à développer la solidarité envers les pupilles. La question du renforcement de notre nombre d'adhérent est primordiale et sera notre fil conducteur durant toute l'année prochaine, comme chaque année à vrai dire.

La solidarité cheminote est bien réelle et nous permet tout au long de l'année de proposer des activités aux pupilles (comme vous le verrez dans ce bulletin) et de réévaluer les allocations versées en lien avec le niveau d'inflation.

A Noël, 50 pupilles partiront au Chalet Pierre Séemand dans la vallée de Chamonix, c'est tout simplement grâce à vous et à nos bénévoles.



Vincent Grellier,
Secrétaire général

EDITO

PORTRAIT

Portrait Jean-Michel Nanty

ACTIVITÉS DE L'ONCF

Une escapade sportive et conviviale à Landevieille	4
Séjour des 18-25 ans : entre rizières, pagodes et fous rires	5
Séjour Juillet au Chalet Pierre Séemand	6

ACTUALITÉS

Journée internationale des droits de l'enfant	7
Subvention MDPH en Île-de-France	8
Camille Senon, une vie de lutte !	9
Dons	10

Orphelinat National des Chemins de fer de France:

Fondé le 8 juillet 1904

«Journal Officiel» des 15-16 Juillet 1904 - Déclaration N° 151 200

But: Aider moralement et matériellement les orphelins de ses adhérents.

Siège social: 263, Rue de Paris - 93100 Montreuil
CCP 46388 C Paris

Tél. 01 55 82 86 89 - Fax : 01 55 82 86 95

Mail : infocom@oncf.asso.fr

Bulletin de l'Orphelinat - N° CPPAP : 1228G84134

Directeur de la publication: Vincent Grellier

Responsable de la rédaction: Olivier Gendron

Création, réalisation : INVIDIA PROD

Impression: Rivet Presse Édition - Limoges

Photographies: ONCF



Portrait Jean-Michel Nanty



Jean-Michel, tu as été élu au bureau lors du dernier congrès. Peux-tu nous raconter ton parcours au sein de l'entreprise ainsi qu'à l'ONCF ?

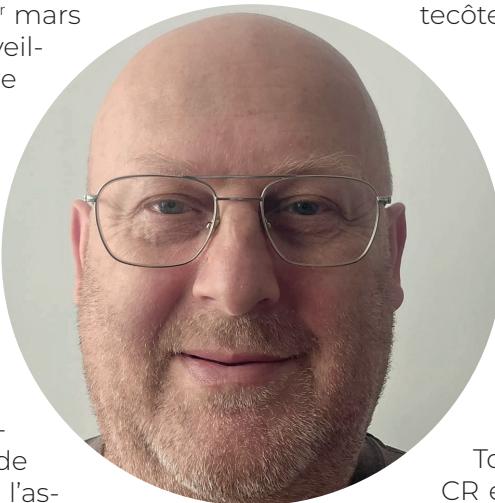
Je suis rentré à la SNCF le 1^{er} mars 1994 en intégrant la Surveillance Générale (SUGE) de Paris Gare de Lyon puis en 2005, toujours dans la même gare, je suis devenu chef de bord à l'ECT.

J'ai eu des mandats syndicaux et des fonctions de secrétaire syndical.

Depuis le 1^{er} novembre, je suis en deuxième partie de ma cessation anticipée d'activité, je vais donc disposer de plus de temps à consacrer à l'association.

J'ai pris le poste de Secrétaire Régional du Comité de Paris-Sud-Est après le 19^{ème} congrès en 2014.

Après 3 mandats, je souhaitais passer le flambeau. Sur proposition de Vincent j'ai intégré le bureau au congrès de Tours en 2024.



Quel est ton rôle au sein du bureau ?

Je suis l'adjoint de Régis Bachelet qui est en charge du suivi des pupilles, des activités nationales, du groupe de travail handicap, de la fête de la solidarité le dimanche de Pâques et de la formation pupilles.

Qu'est ce qui t'a donné envie de t'impliquer auprès des pupilles ?

Connaître nos pupilles, leurs besoins et attentes est essentiel pour qu'ils puissent s'épanouir, suivre les études qu'ils ou elles souhaitent et arriver à l'émancipation.

Tout se fait en relation avec les CR et groupe, contacts privilégiés de nos pupilles et de Séverine salariée en charge du suivi.

Programmer les activités et les organiser est enrichissant et aussi prenant.

C'est pour cela que j'ai accepté d'occuper de ce poste d'adjoint.



Bilan de l'année en chiffres concernant notre activité pupille

Participation des pupilles aux activités nationales :

- 88 aux séjours du CCGPF (hiver, printemps et été)
- 108 aux séjours Chalet Pierre Semard (hiver et été)
- 31 à la fête de Solidarité
- 13 au salon du livre
- 12 au séjour adapté pour les pupilles atteints de handicap
- 58 au séjour 18/25 ans

Suivi des dossiers pupilles :

- 38 dossiers ouverts
- 56 dossiers clos

Activités de l'ONCF

UNE ESCAPADE SPORTIVE ET CONVIVIALE À LANDEVIEILLE



Sept pupilles, accompagnés de leurs parents et de militant·es du Comité Régional de Nantes, ont pris part à l'Activité Régionale Annuelle Sportive et Culturelle lors du premier week-end de septembre. Cap sur Landevieille (85), au camping du CCGPF, que nous remercions chaleureusement pour son accueil toujours aussi fraternel.

Le samedi a été bien rempli ! Après l'installation dans les mobil-homes et un déjeuner préparé par les militant·es, direction le parc du Grand Défi pour une après-midi d'accrobranche et de parcours d'orientation. Sous un ciel clément, la baignade dans la piscine du camping s'est naturellement imposée au retour.

Après l'effort, le réconfort : un dîner de lasagnes savoureuses concoctées par le chef du camping,



suivi d'un quiz interactif et d'une soirée jeux de société pour prolonger la convivialité.

Le dimanche, place au farniente. Chacun a profité d'un moment de détente avant de partager une grillade accompagnée — tradition oblige — de mogettes. Il a ensuite fallu se dire « à bientôt », le cœur léger et les souvenirs plein la tête.

SÉJOUR DES 18-25 ANS : ENTRE RIZIÈRES, PAGODES ET FOUS RIRES

Cet été, **58 pupilles** ont pris part au séjour des 18-25 ans organisé par l'ONCF.

Deux groupes se sont succédés : **29 jeunes du 22 juillet au 2 août**, puis **29 autres du 10 au 21 août 2025**.

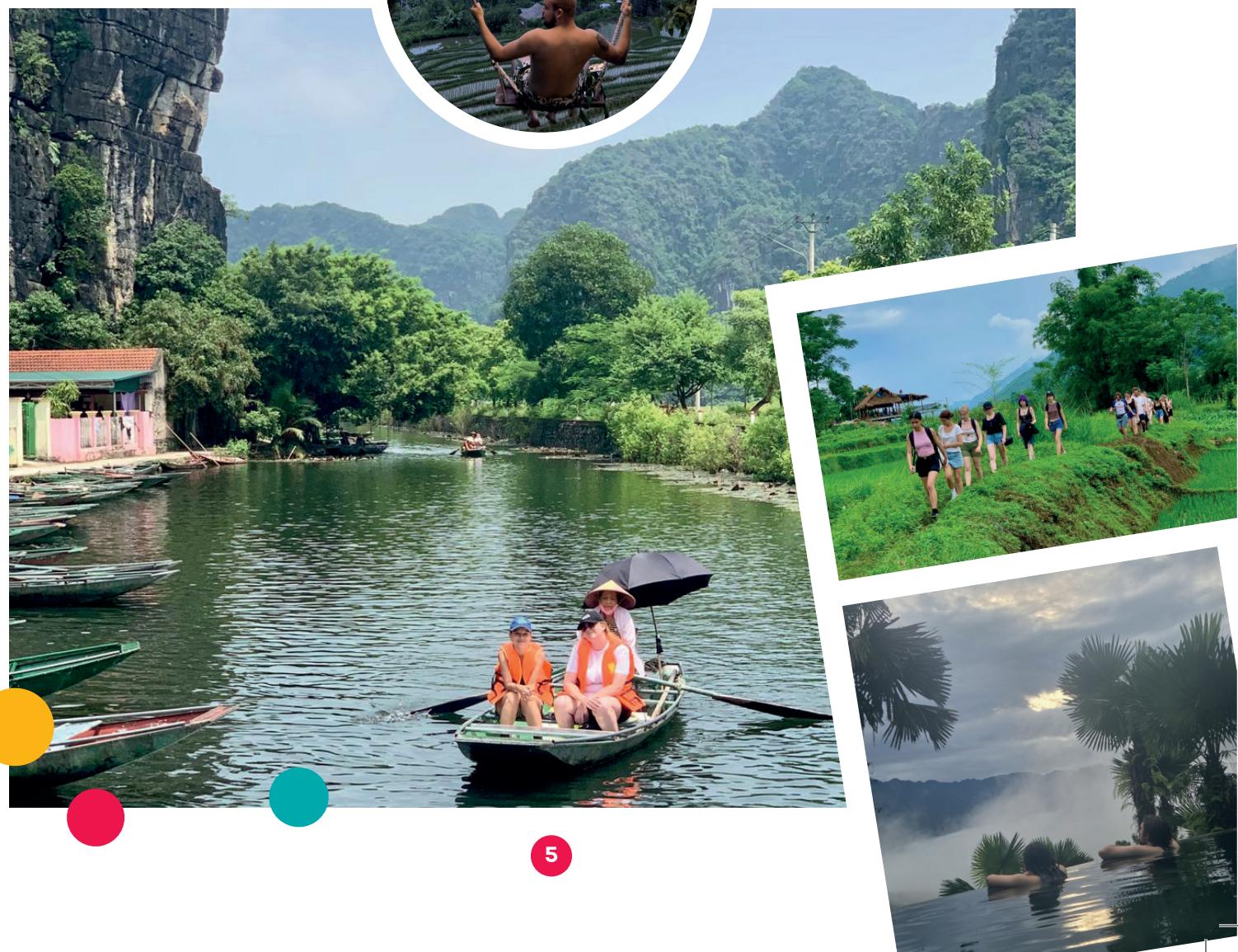
Direction le Vietnam, pour un voyage mêlant découvertes naturelles, culturelles et humaines.

Au programme : exploration du **parc national de Ba Be** et de la **grotte Hang Puong**, **rencontre avec la communauté Dao**, et **excursion en sampan** dans la réserve ornithologique de **Thung Nham**.

Les participants ont également visité plusieurs **temples et pagodes** emblématiques — du Roi Dinh à celle du Pilier Unique — avant de découvrir la vie locale à travers **balades en cyclo-pousse, randonnées et croisière de nuit dans la baie d'Ha Long**.

Le séjour s'est clôturé par des moments de **folklore et d'artisanat** : marionnettes sur l'eau, tissage, pêche traditionnelle...

Entre paysages grandioses et immersion culturelle, les jeunes ont vécu une expérience marquante, riche en échanges et en découvertes.



Activités de l'ONCF

SEJOUR JUILLET AU CHALET PIERRE SEMARD



Du 19 au 26 juillet 21 pupilles âgés de 7 à 20 ans et 14 parents ont séjournés au chalet PIERRE SEMARD. Le dimanche matin petit réveil matinal avec la présentation des activités de la semaine par BASTIEN, directeur du chalet, sous un beau soleil, avec vue sur l'Aiguille du Midi et le Mont Blanc. L'après midi nous sommes allés faire une randonnée aux gorges de la DIOSAZ un site magnifique. Le lundi nous



avons pris le train jusqu'à ST GERVAIS pour emprunter le tramway du mont blanc, l'un des derniers trains à crémaillère le plus haut de France. Celui-ci nous a transporté aux portes de la haute montagne, pour le plus grand plaisir de nos yeux et de nos jambes. Le mardi après-midi accrobranche au lac des Gaillands et le mercredi après-midi Laser Games au Tines. Le jeudi excursion au lac d'Annecy promenades, baignades sous une chaleur de 27 degrés. Le vendredi matin descente de l'ARVE en rafting, tout le monde a apprécié cette activité. N'oublions pas les soirées animées par Angelina : jeux, loto, karaoké, soirée dansante où tout le monde a pris du plaisir.

Un grand merci à toute l'équipe du Chalet pour l'accueil, la restauration, l'animation, une mention particulière à nos 3 anciens pupilles, Annaelle, Pauline et Thomas.

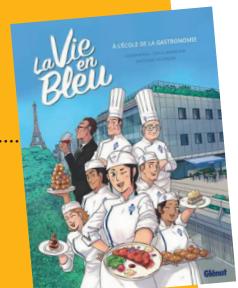
Les deux encadrant ONCF Hervé, Gégé

PROPOSITIONS DE LIVRES



Ensemble, on est toujours plus forts.

Pour que son petit garçon retrouve goût à la vie après un accident, Lucie décide de mettre la sienne entre parenthèses. Elle se lance alors dans un véritable parcours de combattante, où sa confiance en elle, son couple et l'équilibre de sa famille vont être mis à rude épreuve. Jusqu'à l'arrivée d'un invité inattendu qui va transformer son combat en une aventure lumineuse... Sophie Tal Men nous offre une formidable leçon de courage, d'amour et d'amitié, et nous montre combien les autres peuvent nous aider à trouver la clef pour un nouveau départ.
La tendresse des autres, édition Albin Michel



Afin de venir en aide au restaurant familial de ses parents à Séoul, Kim Jae-

Kyung arrive à Paris pour se former à une cuisine nouvelle. Mais il va lui falloir s'armer de patience et de courage si elle veut réussir, car elle vient de pousser les portes d'une des écoles les plus prestigieuses : l'institut Le Cordon Bleu ! Jae-kyung va se former à l'excellence. Pour cela, elle devra redoubler d'efforts afin d'obtenir sa certification. Ses camarades viennent du monde entier, ils sont indiens ou américains, mais tous partagent cette passion pour la gastronomie. Les débuts seront tout sauf faciles pour la jeune femme qui doit encore gagner en rigueur. Un voyage dans le Bordelais et divers ateliers de cuisine vont lui permettre d'apprivoiser une nouvelle culture et de faire des rencontres uniques... Sans oublier le rôle des Chefs de l'établissement, qui accompagnent et guident les élèves sur le chemin de l'accomplissement. Justement, il se pourrait que Jae-kyung finisse par maîtriser bien-tôt la technicité et le savoir-faire pour se dépasser et devenir un véritable chef...

La Vie en Bleu : À l'école de la Gastronomie, édition Glénat

Actualités

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT



aux côtés des adultes dans des conditions insalubres et dangereuses. La reconnaissance croissante des injustices de la situation des enfants, mue par une meilleure compréhension de leurs besoins en matière de développement, a donné naissance à un mouvement visant à améliorer leur protection.

En 1954, l'Assemblée générale des nations unis recommande à tous les pays d'instituer une « Journée mondiale de l'enfance », qui serait une journée de fraternité mondiale, de compréhension entre les enfants, et d'activités favorisant leur bien-être.

Elle a proposé aux gouvernements que cette Journée soit célébrée à la date qui leur semblait la plus appropriée. C'est le 20 novembre qui a été choisi, à la fois jour d'adoption par l'Assemblée de la Déclaration des droits de l'enfant en 1959, et la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant** a été adoptée par les Nations Unies le 20 novembre 1989.

Elle affirme qu'un enfant n'est pas seulement un être fragile qu'il faut protéger mais qu'il a également des droits. Notamment d'être éduqué, soigné, protégé, quel que soit l'endroit du monde où il est né. Et aussi qu'il a le droit de s'amuser, d'apprendre et de s'exprimer.

En 1996 le Parlement français a décidé de faire du 20 novembre la **« Journée Mondiale de défense et de promotion des droits de l'enfant »**. Cette journée internationale dédiée à la cause des enfants est l'occasion de rappeler les nombreuses injustices dont les enfants sont victimes chaque jour dans le monde. Elle a également pour but de rappeler la convention internationale des droits

Au début du XX^e siècle, dans les pays industrialisés, il n'existe aucune norme de protection des enfants. Il était courant que les enfants travaillent

de l'enfant de 1989.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) énonce des droits fondamentaux que les États signataires s'engagent à respecter. Ce traité a été ratifié par 196 pays et assure la protection des enfants. Voici les différents droits que l'on retrouve dans la CIDE : droits à l'égalité, droit à l'identité, droit de vivre en famille, droit à la santé, droit à l'éducation et aux loisirs, droit à la protection de la vie privée, droit à une justice adaptée et le droit d'être protégé.

L'ONCF, de par les valeurs qu'elle porte au quotidien, s'inscrit pleinement dans cette journée internationale.

Si beaucoup de progrès ont été réalisés, la situation reste préoccupante pour de nombreux enfants : l'Unicef estime que plus d'un milliard d'enfants sur Terre souffrent de la pauvreté, de la guerre et des problèmes liés au sida. L'accès à l'éducation, à la nourriture, à l'eau potable et aux soins sont des enjeux fondamentaux. Le lien entre

pauvreté et privation de droits est régulièrement rappelé par l'organisation. Les catastrophes naturelles ont également plus d'impact dans les pays pauvres, entraînant une surmortalité infantile.

« L'Unicef estime que plus d'un milliard d'enfants sur Terre souffrent de la pauvreté, de les guerre et des problèmes liés au sida. »



Actualités

SUBVENTION MDPH EN ÎLE-DE-FRANCE

Valérie Pécresse (présidente du conseil régional d'Île-de-France) et sa majorité suppriment les subventions allouées aux Maisons départementales des personnes handicapées d'Île-de-France, en toute discréction. Une décision inique qui met en colère les élus de gauche qui se disent prêts à faire front.

Île-de-France supprime 2 M€ de subvention aux huit MDPH⁽¹⁾ : environ 2 000 personnes handicapées privées d'aides techniques non couvertes par la PCH⁽²⁾

La décision de la région Île-de-France de supprimer une aide financière destinée aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) a suscité une vive réaction politique. « C'est un très mauvais choix politique, un très mauvais signal que vous adressez à des centaines de milliers de personnes en situation de handicap en Île-de-France. » a déclaré Céline Malaisé, présidente du groupe Gauche communiste écologiste et citoyenne au conseil régional, jeudi 25 septembre lors de la commission permanente.

Selon les élus de gauche, l'enveloppe concernée s'élevait à 2 millions d'euros et était répartie entre les huit MDPH franciliennes. Quelques jours plus tôt, Mme Malaisé avait cosigné, avec neuf élus départementaux de gauche, un communiqué dénonçant une décision prise « en catimini », « inacceptable et incompréhensible ». Ces élus ont rappelé que l'aide bénéficiait à environ 2 000 personnes en situation de handicap chaque année.

Quelles prestations étaient financées ?

Les sommes versées par cette aide régionale alimentaient majoritairement des dépenses non couvertes par la prestation de compensation du handicap (PCH). Une analyse de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, réalisée en 2017, précisait la répartition des prises en charge : 52 % pour des aides techniques — fauteuils roulants, appareils auditifs —, 28 % pour des aménagements de logement et 11 % pour l'adaptation de véhicules.

Ces pourcentages reflètent la part des dépenses que les fonds gérés par les MDPH contribuent à compenser. Les aides techniques et les aménagements représentent donc l'essentiel des usages, selon les données évoquées lors des discussions politiques.

Un dispositif à l'interface des compétences départementales et régionales

Le handicap relève officiellement des compétences des départements. Depuis la loi de 2005, les MDPH instruisent les demandes et attribuent des droits aux personnes en situation de handicap. Elles gèrent aussi un fonds de compensation destiné à réduire le reste à charge pour des dépenses que la PCH ne couvre pas.

Ces fonds sont généralement abondés par l'État, les départements et les caisses primaires d'assurance-



maladie. L'Île-de-France, depuis 2014, était la seule région à participer au financement de ce dispositif, comme la loi le permettait.

La suppression de l'enveloppe régionale suscite donc des interrogations sur la pérennité des dispositifs locaux et sur la capacité des autres financeurs à compenser le retrait régional. Les élus locaux et associatifs devront évaluer l'impact concret sur l'accès aux aides techniques et aux aménagements, qui concernent des besoins parfois urgents.

Réactions politiques et enjeux locaux

La critique formulée par le groupe Gauche communiste écologiste et citoyenne s'inscrit dans un débat plus large sur la prise en charge du handicap et la solidarité territoriale. En dénonçant une décision « en catimini », les élus ont mis en avant le manque de dialogue et d'anticipation autour d'un changement qui affecte des usagers identifiables.

Sur le plan pratique, les MDPH gèrent des dossiers individuels et des fonds destinés à réduire des coûts matériellement lourds pour les personnes concernées. Quand une source de financement se retire, les MDPH voient leurs marges de manœuvre réduites et doivent prioriser des dépenses, parfois au détriment de certaines demandes.

Les départements, titulaires de la compétence handicap, restent les interlocuteurs principaux. Mais la participation financière régionale, unique en France depuis 2014, constituait un relais supplémentaire. La décision de la région pose dès lors la question de la répartition des responsabilités financières entre acteurs publics.

À ce stade, les éléments rendus publics indiquent la suppression d'une aide de 2 millions d'euros et l'inquiétude d'élus concernant 2 000 bénéficiaires annuels. Les conséquences détaillées sur l'activité des huit MDPH franciliennes et sur les personnes aidées devront être suivies au fil des communications officielles et des décisions locales à venir.

Les discussions engagées au sein du conseil régional et avec les collectivités concernées détermineront si des mesures de substitution seront proposées ou si le retrait de la contribution régionale se traduira par une réduction effective des aides distribuées par les MDPH.

La PCH est une somme d'argent pour les personnes qui ont besoin d'une aide dans la vie de tous les jours à cause d'un handicap. La PCH aide à payer des dépenses liées à votre handicap.

Cette subvention servait notamment à alimenter le Fonds Départemental de Compensation du handicap (FDC), pour réduire le reste à charge des personnes en situation de handicap dans l'achat de matériel (fauteuils roulants, équipements), l'adaptation de logement ou de véhicule, etc.

CAMILLE SENON, UNE VIE DE LUTTE !

La dernière rescapée du massacre d'Oradour sur Glane est décédée le 2 octobre dernier à l'âge de 100 ans.

Elle a passé sa vie à mener des combats : devoir de mémoire, lutte syndicale, défense du droit des femmes.

Née le 5 juin 1925, à Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne), Camille Senon a vu sa vie basculer le 10 juin 1944. Ce jour-là, à 18h, gare des Charentes à Limoges, elle prend le dernier tramway qui va l'emmener vers son village, devenu village martyr.

Elle sera stoppée à l'entrée de la commune et faite prisonnière par les SS. C'est dans un champ, avec l'épicier du village, que la jeune femme apprendra l'horreur du massacre : «*Emile Redon, il avait une fille de mon âge et il s'approche de moi et me dit en me montrant le SS, 'tu sais ce qu'il vient de me dire celui-là, il vient de me dire, les femmes et les enfants brûlent dans l'église'.* Nous, nous avions vu l'église en flamme, mais comment imaginer que des femmes, des enfants, pouvaient brûler dans l'église... C'était impensable, c'était inimaginable !»



En 1953, Camille Senon témoignera au procès de Bordeaux. Mais dans cet après-guerre, la femme de conviction consacrera sa vie au militantisme... Au Parti Communiste, et principalement à la CGT. Elle est nommée aux chèques postaux de Paris, à une époque où le tractage et les prises de paroles syndicales ne sont pas encore autorisés. Elle deviendra secrétaire générale CGT au sein de cette entreprise.

Syndicaliste jusqu'au bout des doigts, mais également féministe, Camille Senon fait la une de l'actualité en mai 2016. À 91 ans, elle refuse ouvertement la proposition du Premier ministre de l'époque, Manuel Valls : il souhaite la nommer commandeur de l'ordre national du Mérite. «*Je suis, en tant que militante syndicale, en conflit avec Mr le Premier ministre sur le problème de la Loi travail. Je suis totalement solidaire des salariés, des jeunes, des députés qui se prononcent contre cette loi.*», expliquait-elle alors.

TÉMOIGNAGES :

Parallèlement, elle consacre son existence au devoir de mémoire... Raconter encore et encore le drame aux jeunes générations.

Officier de la Légion d'honneur, Camille Senon a lutté contre l'oubli et transmis le douloureux récit du massacre d'Oradour à de très nombreux jeunes tout au long de sa vie.

Femme courageuse et lucide sur notre société, elle disait :

«Il faut être ouvert à la jeunesse et essayer de leur donner de l'espoir. Leur donner une confiance en l'avenir et en l'être humain.»

En ces temps chaotiques où l'on voudrait nous faire accepter l'inacceptable sans broncher, rendons hommage à Camille Senon et tous les camarades en poursuivant la lutte contre les idées d'extrême droite et tout ce qui fait obstacle au progrès social et à la paix.

Respect, M^{me} Senon

Actualités de l'ONCF

DONS DES GROUPES, SECTIONS DE RETRAITÉS, SYNDICATS, PARTICULIERS, VERSÉS AU BÉNÉFICE DES PUPILLES.

4 334,22 €

Par les groupes : Chalindrey, Mitry-Mory, Paris Nord-La Chapelle, Laon, Le Mans-Sarthe, La Rochelle, Nantes, Tolbiac-Ivry-Massena, Orléans Les Aubrais-Blois, Nevers, Annemasse, Avignon-Arles, Nice Côte d'Azur, Toulon, Nîmes

491,75 €

Par les Comités Régionaux : Paris Est

2 100,00 €

Par les Sections de Retraités : Bayonne, Bègles, Brive, Conflans Jarny, Lens, Lozanne, Quimper, Riom, Soissons

630,00 €

Par les Syndicats : Bordeaux St-Jean, Longwy, Lille

100,00 €

Pour la Mutuelle : Alpes

6 280,00 €

Par les Particuliers.



*Notre Conseil d'Administration et nos Pupilles
adressent à tous leurs remerciements les plus sincères.*

**ARTICLES
TOUJOURS
EN VENTE**



10





L'ADHÉSION, C'EST POUR EUX !

Nos premières ressources : vos cotisations !

Ressource essentielle de l'ONCF, la cotisation témoigne de l'engagement de nos adhérents en faveur d'une grande politique sociale de solidarité en direction de nos pupilles.

Actifs, retraités :

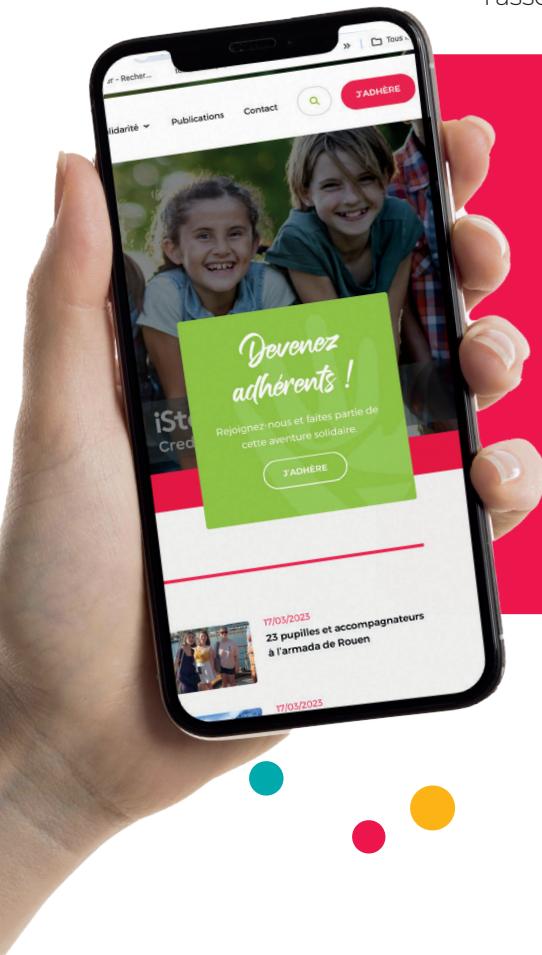
la cotisation mensuelle est de 4,70€
et annuelle de 56,40€.

Faire un don ou un legs

Notre association est autorisée à recevoir les dons et legs à tout moment. Ils complètent les ressources de l'ONCF. L'acceptation des dons et legs est soumise à la tutelle de l'administration. En effet, L'ONCF présente annuellement ses rapports et ses comptes au préfet du département du siège.

Rejoignez nos 51 198 adhérents et nos 23 comités régionaux

Adhérer à l'ONCF, c'est agir en proximité avec nos 576 dont 89 handicapés et œuvrer pour au quotidien au fonctionnement et développement de l'association.



Pour adhérer
et soutenir
notre action,
c'est ici :

www.oncf.fr



